

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

- en exercice 11
- présents 11
- votants 11
- absents 0
- exclus

Date de convocation :

14 avril 2026

Date d'affichage :

14 avril 2026

Objet

N° 24/2026

Désignation commission
d'appel d'offres

De la commune de DROISY

Séance du 20 avril 2026 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. REY Pierre-Alain

Étaient présents :

MM. Pierre-Alain REY, Régis RACINEUX, Laura CASTELAIN, Olivier BALDI, Carole LAFFIN, Thibault VICTOR, Julie PEIGNOT, Zubeyde KILINC YALCINKAYA, Hugo BALDI, Océane FORESTIER, Lucas FORESTIER.

Excusé(s) :

Pouvoirs donnés:

Secrétaire de séance :

M. BALDI Hugo

Les marchés publics passés selon une procédure adaptée, ainsi que les marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables, ne sont pas attribués par la commission d'appel d'offres (CAO) mais par le Conseil municipal ou le maire si ce dernier a reçu délégation.

La CAO est compétente pour attribuer les seuls marchés publics dont la valeur estimée hors taxes du besoin est égale ou supérieure au seuil européen et qui sont passés selon une procédure formalisée (art.L1414-1 et L1414-2 du CGCT).

Il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Outre le maire, son président cette commission est composée de 3 membres du Conseil municipal élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste et il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires (art.L1414-2 et L1414-5 du CGCT).

Vu le code général des collectivités territoriales,

considérant qu'une seule liste a été présentée après appel à candidatures,

Le Conseil municipal a après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Désigne les membres à voix délibératives co

Publié le :

ID : 074-217401074-20260420-24_2026_2-DE

Président : Pierre-Alain REY

Titulaires : Régis RACINEUX, Laura CASTELAIN, Olivier BALDI

Suppléants : Carole LAFFIN, Thibault VICTOR, Hugo BALDI

PREND NOTE QUE des membres à voix consultative peuvent être désignés par le président de la commission d'appel d'offres en raison de leurs compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation.

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jours, mois et an que dessus

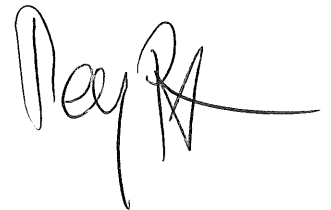
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance :



Fait à DROISY, le 21 avril 2026.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le :

Et de sa publication le :

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le :

Le maire,
Pierre-Alain REY